



Règlement numéro 284-2024

**Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité du Canton de Saint-Godefroi**

**Règlement numéro 284-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement
numéro 199-2011 Règlement d'autorisation des dépenses**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi a adopté en date du 7 février 2011 le Règlement numéro 199-2011 Règlement d'autorisation des dépenses.

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi souhaite abroger et remplacer le Règlement numéro 199-2011 Règlement d'autorisation des dépenses.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Georges Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le Règlement numéro 284-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 199-2011 Règlement d'autorisation des dépenses, lequel décrète ce qui suit :



RÈGLEMENT NUMÉRO 284-2024 ABROGEANT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 199-2011 RÈGLEMENT D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Article 1

Le conseil municipal doit autoriser chaque dépense.

Article 2

- Le maire peut autoriser une dépense de 500,00 \$ pour les dépenses courantes et doit justifier ces dites dépenses.
- Le directeur général peut autoriser une dépense de 2 000,00 \$ pour les dépenses courantes et doit justifier ces dites dépenses.

Article 3

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer les bons de commandes pour les achats approuvés par le conseil municipal.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Godefroi, ce deuxième jour de décembre 2024.


Gérard Litalien
Maire


Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion :
Dépôt du projet de règlement :
Adoption du règlement :
Avis public d'entrée en vigueur :

Le 4 novembre 2024
Le 4 novembre 2024
Le 2 décembre 2024
Le 10 décembre 2024